



Garantir les **droits linguistiques** des personnes sourdes et malentendantes ainsi que l'**accessibilité communicationnelle et informationnelle** à leur égard au travers des législations relatives à la reconnaissance des langues des signes et ce, en harmonie avec la CDPH.



Mettre en œuvre la **collecte de données** qualitatives et quantitatives au sujet des personnes sourdes et malentendantes et des besoins du secteur associatif *ad hoc*.



Favoriser (encourager ?) la **recherche universitaire** sur la langue des signes et la communauté sourde dans les domaines des sciences humaines et sociales.



**Reconnaître et soutenir** la Fédération Francophone des Sourds de Belgique comme **association de référence** représentative des personnes sourdes et malentendantes et des associations du secteur des personnes sourdes et malentendantes.

## GÉNÉRALITÉS



RÉCAPITULATIF DES DEMANDES



Rester **attentif** à l'apport qualitatif et à la **spécificité des associations** du secteur des personnes sourdes et malentendantes, en toute complémentarité avec le *handistreaming*.



Utiliser les **marchés publics** à bon escient, ne pas en faire un frein au déploiement des solutions d'accessibilité et **intégrer** des critères relatifs à l'accessibilité et à leur qualité.



**Renforcer** le rôle de la Commission consultative de la langue des signes et créer un **conseil d'avis** pour les personnes handicapées en Fédération Wallonie-Bruxelles.



Permettre la pleine **représentation politique** ainsi que la **concertation citoyenne** des personnes sourdes et malentendantes à tous les niveaux de pouvoirs.



## INTERPRÉTATION ET TRADUCTION

- Reconnaître ces professions comme métiers en pénurie.
- Développer la promotion des formations universitaires en traduction et interprétation LSFb-Français auprès des personnes entendantes et sourdes.
- Soutenir une structure visant à défendre, à diffuser et à préciser les modalités de la professionnalisation des métiers d'interprète et de traducteur LSFb-Français.
- Financer ces solutions à hauteur des besoins rencontrés.



## TÉLÉCOMMUNICATIONS ET MÉDIAS AUDIOVISUELS

- Développer des services de télécommunications accessibles tant en LSFb que par écrit (sous-titrages).
- Créer une caisse spécifique permettant de financer l'accès aux télécommunications.
- Améliorer l'accès actuel aux services d'urgences via un service 112 accessible en LSFb, et développer leur interopérabilité d'un pays à l'autre.
- Améliorer l'accessibilité de tous les médias audiovisuels, tant en termes de sous-titrages qu'en terme d'interprétation en LSFb.



## ENSEIGNEMENT INCLUSIF ET DE LA LANGUE DES SIGNES

- Déploiement et généralisation des formules d'inclusion en LSFb les plus efficaces pour les enfants sourds et malentendants dans tous les systèmes d'enseignement existants.
- Adopter un système d'inspection scolaire adapté à l'enseignement de la LSFb.
- Mettre en place des formations à l'enseignement de la LSFb accessibles aux personnes sourdes.
- Populariser, favoriser et permettre la maîtrise de la LSFb comme étant un atout professionnel.
- Inclure l'apprentissage de la LSFb comme cours à option aux niveaux scolaires primaires, secondaire et supérieur.
- Créer des options solides d'apprentissage de la LSFb aux enseignants en formation de base et continue qui leur permette d'atteindre un niveau *native speaker*.



## TRANSCRIPTION/VOCALISATION

- Déployer des formations aux systèmes de transcription.
- Soutenir les technologies permettant la transcription et la vocalisation *in situ* et à distance.
- Diffuser des solutions de transcription et de vocalisation en tant qu'alternatives à l'interprétation LSFb-français dans certains contextes.



## EMPLOI

- Financer et déployer des solutions clés permettant l'accessibilité des personnes sourdes et malentendantes dans le cadre des formations de base et de la formation continue en LSFb.
- Développer l'accessibilité de tous les organismes privés et publics qui permettent l'insertion sur le marché du travail.
- Développer les solutions clés et les modalités de leur prise en charge par les employeurs.
- Soutenir matériellement et financièrement les services spécifiques les plus spécialisés dans l'accompagnement des personnes sourdes et malentendantes ainsi que les entreprises de travail adapté à destination des personnes sourdes les plus vulnérables.



## SOLUTIONS CLÉS



## SOUTIEN AUX FAMILLES

- Mise en œuvre de l'Avis n° 2 de la CCLS pour la présence d'un professionnel sourd dans les Centres de références de dépistage néonatal systématique.
- Mise en œuvre de l'Avis n°10 de la CCLS pour l'octroi d'un crédit d'heures aux parents d'un jeune enfant sourd afin de permettre l'apprentissage de la LSFb.
- Diffusion dans les maternités de l'Avis n° 14 de la CCLS sur l'accueil d'un enfant sourd dans une famille.



## ADMINISTRATION, JUSTICE ET SANTÉ

- Reconnaître la LSFb dans la loi du 18 juillet 1966 sur l'emploi des langues en matière administrative, dans le Code judiciaire et dans la loi du 15 juin 1935 sur l'emploi des langues en matière judiciaire.
- Garantir d'office l'accès en LSFb de la DG Handicap.
- Développer et soutenir les initiatives visant l'accessibilité des hôpitaux et des services médicaux.
- Développer et soutenir une antenne de services publics inclusive au sein de chaque province afin de rendre accessible ces mêmes services auprès de toutes les personnes sourdes et malentendantes.